

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

Convocation du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par M. André GÉLÉBART, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mme Marie-Claire BOURCIER, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, MM. Ludovic GRENIER et Hugo DELHAYE, et Mme Catherine DUMAIS formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Dominique JONQUAY pouvoir à Mme GREVREND

Secrétaire de séance : M. GRENIER

La séance est ouverte à 20 h 5.

Les comptes rendus des séances des 4 juin et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SIVOS ATOUTS VENTS (délibération n° 2020-21)

M. le Maire explique que, comme tous les ans, la commune doit acter par délibération son acceptation de régler la participation financière demandée par le Comité syndical du SIVOS ATOUTS VENTS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de régler la participation financière demandée par le Comité syndical du SIVOS ATOUTS VENTS pour l'année 2020 (42 554,64 €).

COMPTE DE GESTION 2019 (délibération n° 2020-22)

M. le Maire présente le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de Fécamp qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **258 389,20 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 460,90 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de Fécamp.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (délibération n° 2020-23)

Mme Bourcier présente le compte administratif 2019 de la commune dont les chiffres sont identiques au compte de gestion de la Trésorerie de Fécamp, soit :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **258 389,20 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 460,90 €**

M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif 2019 de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019 (délibération n° 2020-24)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2019 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **258 389,20 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 460,90 €**

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement en tenant compte des **restes à réaliser en 2020** se montant à **48 000,00 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (258 389,20 €) pour 166 928,30 € à l'article 002 et pour 91 460,90 € au 1068.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (délibération n° 2020-25)

M. le Maire explique que la Commission finances s'est réunie le 16 juin et **propose de ne pas augmenter les taux communaux des 3 Taxes**, à savoir :

- Taxe d'Habitation	7,08 %
- Foncier Bâti	19,38 %
- Foncier non Bâti	37,01 %

Il détaille ensuite les prévisions de crédits pour la section de Fonctionnement, en précisant le montant des subventions allouées aux associations.

Puis il présente les opérations prévues en section d'Investissement avec notamment la reprise de concessions au cimetière, des travaux à la mairie et la réfection du parking de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de Fonctionnement	412 548,40 €
- Dépenses et recettes d'Investissement	251 262,01 €.

INSTITUTION D'UNE OBLIGATION DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE D'UNE ET DE PERMIS DE DÉMOLIR (délibérations n° 2020-26 et 27)

Comme indiqué lors de la précédente réunion du Conseil, M. le Maire propose que soient instaurés des obligations de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de clôture et pour les permis de démolir. En effet, ces travaux doivent respecter les prescriptions du PLUI entré en vigueur en mars dernier. Il convient donc de pouvoir indiquer aux pétitionnaires avant le début des travaux si leurs projets sont autorisés.

M. le Maire rappelle qu'il en est de même pour les travaux de ravalement, même si la commune décide de ne pas instituer le dépôt d'une déclaration préalable pour ceux-ci, dans le but de ne pas trop compliquer les choses pour les Thiétrevillais.

Une note d'information à ce sujet sera distribuée dans les boîtes aux lettres à la rentrée.

URBANISME

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

Il présente ensuite un 1^{er} projet d'aménagement du terrain en face de la place de l'Église ; un 2^e est attendu à la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

Épidémie de coronavirus : À l'unanimité, le Conseil municipal décide de suspendre *sine die* la location de la salle polyvalente en raison de la persistance de l'épidémie, même si cela aurait été légalement possible, avec toutefois bien des contraintes pour les locataires.

École / Classe de Thiergeville : Exposé de M. Cotard et de Mme Dumais, délégués du SIVOS. Le SIVOS n'a pas répondu favorablement à la demande de mise à disposition d'une ATSEM dans la classe de Thiergeville qui accueillera 16 élèves de CP et 6 de Grande Section. En effet, la présence d'une ATSEM n'est pas obligatoire pour l'accueil d'élèves de Grande Section, et aurait entraîné un surcoût de près de 20 000 € pour seulement 6 enfants.

Aménagement de la Mairie : Un 1^{er} devis relatif à l'agrandissement de la salle du Conseil septembre est arrivé en mairie. Ces travaux pourraient être réalisés en 2021, après le dépôt de demandes de subventions.

Gravillonnage des rues : Les derniers travaux commandés seront réalisés avant fin juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 21 h 40.